



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-deux, le 8 avril à 18 heures 45.
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.
Date de la convocation : 01/04/2022
Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,
Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES
Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS,
Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,
Sabine JOUVHOMME, Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS,
Roland SEUX, Valérie GAGNE, Sébastien GAGNE
Excusés :
Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX
Christian GIRARD qui a donné procuration à Sébastien GAGNE

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « LOTISSEMENT LE CLOS DES GENETS » 2022

VU la loi 94-504 du 22 juin 1994
VU la loi 96-142 du 21 février 1996
VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2022,
Après avoir entendu la présentation générale du budget primitif annexe « Lotissement Le Clos des Genêts » de l'exercice 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE l'adoption du budget primitif annexe « Lotissement Le Clos des Genêts » pour l'année 2022 présenté par monsieur le Maire, s'élevant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES :		
Prévisions	28 515.62 €	15 551.12 €
DEPENSES :		
Prévisions	15 551.12 €	
Solde d'exécution reporté	12 964.50 €	15 551.12 €

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 08/04/2022
Pour extrait certifié conforme